Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 07/10/2024 à 21h01 Réference de l'AR : 010-251002515-20241002-085D2024-DE Publié le 07/10/2024 ; Affiché le 07/10/2024 ; Rendu exécutoire le 07/10/2024

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

#### **DU COMITE SYNDICAL**

#### **DU SIEDMTO**

#### Séance du 02 octobre 2024

Délibération n° 085D2024

Objet : Assemblées - Rapport d'activité 2023

Secrétaire de séance : BEZINS Jean-Pierre

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 74	Votants : 78	Absents/Excusés : 41
	(0.0 (0.00 (	D	27/22/22/
Date convocation: 25/09/2024		Date de l'affichage : 25/09/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois d'Octobre, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

#### Etaient présents :

Mesdames AUBRY Raphaëlle, AUTREAU Sophie, BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, BROUILLARD Elisabeth, CHAMPENOIS Ghislaine, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, FRESU Sabrina, GAURIER Isabelle, GUY Sophie, GRADOS Christiane, HANDEL Carole, LALLEMAND Sandrine, LECUREAUX Sylvie, MARLIEN Audrey, MIGNOT VEDRENNE Marie-Christine, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, TRESSOU Marie-Hélène, VALEYRE Denise, VITALI Rachel.

Messieurs AGRAPART Franck, , BOURGOIN Michel, BERGERAT Daniel, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, CASTEX Jean-Marie, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GOMES Franck, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HUARD Lionel, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JOBARD Pierre, JORRY Jean-Bernard, KLEIN Patrick, LEHMANN Philippe, LORPHELIN Claude, MARTIN Vincent, MARTY Rémy, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PETIT Michel, PINET Jean-Louis, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, SCHMIDT Xavier, TOURNEMEULLE Rémi, TRAIER Eric, VAN DE WALLE Jean-Pierre, VERON Jérôme.

#### Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Messieurs BERTHELIN Frédéric, CORDIER Dany, DROUIN Denis, DE LAGOUTTE Jean-Pierre (pouvoir à DYON Patrick), FELS Francis, LAURENT François (pouvoir à DOREZ Gérard), LEFEVRE Jean-Christophe, LOYER Gilles (pouvoir à BEZINS Jean-Pierre), MARTIN Bernabé (pouvoir à JOBARD Pierre), PRAET Stéphane.

Assistaient : CAILLE Fabienne, DE ZUTTER Marie-Chantal.

formant la majorité des membres en exercice.

#### SUITE DE LA DELIBERATION n° 085D2024 (Page 2 sur 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la présentation faite en séance du rapport d'activités 2023 du SIEDMTO,

Le rapporteur entendu, Le Comité syndical, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2023 et de sa communication auprès de chaque membre et commune du territoire.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : <a href="mailto:greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr">greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr</a>; site internet <a href="http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr">http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr</a>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.

Patrick DYON 2024.10.07 20:51:40 +0200 Ref:7327976-10989182-1-D Signature numérique le Président

Patrick DYON



# SIEDMTO

20 23

Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

36 Rue des Varennes 10140 Vendeuvre-sur-Barse Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : accueil@siedmto.fr Site : www.siedmto.fr

## **EDITO DU PRÉSIDENT**

Chers lecteurs,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport d'activité de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2023. Ce document reflète notre engagement continu en faveur de la préservation de l'environnement et de la promotion d'une économie circulaire.

Au fil des pages, vous découvrirez les actions mises en œuvre pour réduire la quantité de déchets produits, favoriser le tri sélectif, promouvoir le compostage et encourager le recyclage. Nous avons également renforcé nos partenariats avec les acteurs locaux pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de gestion des déchets.

Chaque année en France, 38,9 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont produites (incluant les ménages, déchèteries, commerçants de proximité). La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, fixe un objectif de réduction des déchets en 2035 qui doit être anticipé au sein des actions du SIEDMTO.

L'année 2023 aura été marquée par trois axes principaux au sein du SIEDMTO:

D'une part, l'extension des consignes de tri : La sensibilisation de la population à ces nouvelles consignes a été au cœur de nos efforts, dans le but d'optimiser la valorisation des déchets et de réduire leur impact sur l'environnement. Le taux de refus de tri est malheureusement en hausse. Je compte sur chacun pour poursuivre les efforts de conscience qui avaient été affichés il y a quelques années afin que nous puissions revenir à un taux raisonnable et des coûts de traitement en baisse.

D'autre part, la mise en œuvre du chantier de construction d'une nouvelle déchèterie sur la commune de PINEY. Le SIEDMTO est fier d'avoir pu aboutir sur ce projet de construction d'une déchèterie moderne et fonctionnelle, offrant aux habitants un espace adapté pour déposer et trier leurs déchets en toute commodité. Cette infrastructure permettra de faciliter le traitement adéquat des différents types de déchets, contribuant ainsi à une gestion plus efficace et responsable des ressources. Ambitieux et innovant, ce chantier aboutira à la constatation d'un défi écologique sur le territoire en faisant cohabiter une déchèterie et une zone humide à vocation pédagogique.

Enfin, notre engagement en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire se traduira par une évolution dans la collecte des ordures ménagères résiduelles avec la validation de la division de ce flux en deux nouveaux flux : la collecte des déchets alimentaires et la collecte des ordures ménagères. L'ambition est claire : réduire de 30 % les tonnages à terme, les déchets alimentaires représentant cette part au sein des ordures ménagères.

Malgré les défis rencontrés, notre équipe reste mobilisée pour atteindre nos objectifs de réduction de l'empreinte écologique et de promotion d'une gestion durable des déchets. Nous sommes convaincus que chaque geste compte et que, ensemble, nous pouvons préserver notre planète pour les générations futures.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie pour votre intérêt, votre investissement et votre soutien dans cette démarche essentielle pour l'avenir de notre environnement.

Le Président, Patrick DYON

## SOMMAIRE

## EDITO DU PRÉSIDENT

1	LE :	SYNDICAT	
	1.1 1.2	Le territoire	4 - 8 -
	1.2	Les elos	0 -
2	OR	GANIGRAMME	
3	LA	PRÉVENTION	
	3.1 3.2 3.3	Les actions Le coût Statistiques des réseaux sociaux	13 -
4	LA	COLLECTE	
		Les ordures ménagères	15 - 2 22 - 2 27 - 2
5	LA	RECYCLERIE DE L'ORIENT	
	5.1 5.2 5.3 5.4 5.5	Présentation  Le territoire  Le chantier d'insertion  Les filières  Le fonctionnement	
6	LES	DÉCHÈTERIES	
	6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6	Les bennes en déchèteries  Les tonnages et le nombre de bennes  Evolution des fréquentations des déchèteries  Les horaires  La mise à disposition de broyeurs électriques  Les travaux	34 - 5
7	LE	COMPOSTAGE	
	7.1 7.2 7.3	Evolution de la distribution des composteurs	4
8	LES	FINANCES	
	8.1 8.2 8.3 8.4 8.5 8.6 8.7	Le SDEDA - traitement des déchets  La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative  Le rapport annuel sur le prix et la qualité  Les coûts de collecte et de traitement des déchets  L'évolution des coûts aidés des déchets par habitant et par flux  Détails de la matrice  Les budgets 2023	44 - 4 44 - 4 49 - 5 51 - 5

## LE SYNDICAT

# Chiffres Clés

TÉRRITOIRE

POPULATION

115 communes 1 454 km<sup>2</sup>

24,22 du territoire aubois

34 125 habitants

Résidences principales 14 406

10,96 % de la population auboise

Résidences secondaires

25,04

habitants au km²

(Sources: Insee données 2021)

Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Au 31 décembre 2023, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.

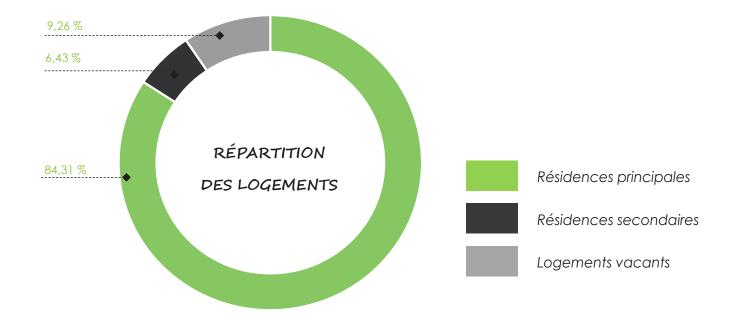


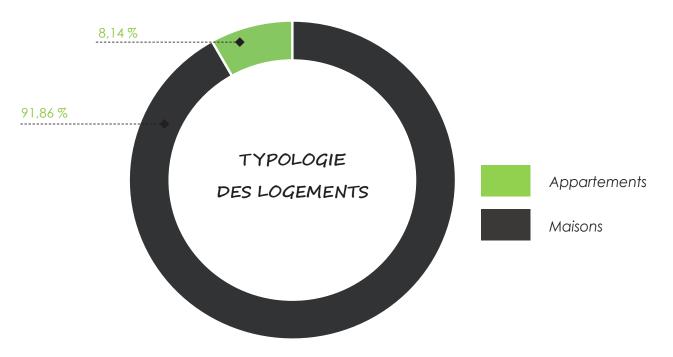
## 1.1 Le territoire



## 1.1 Le territoire

## Les logements



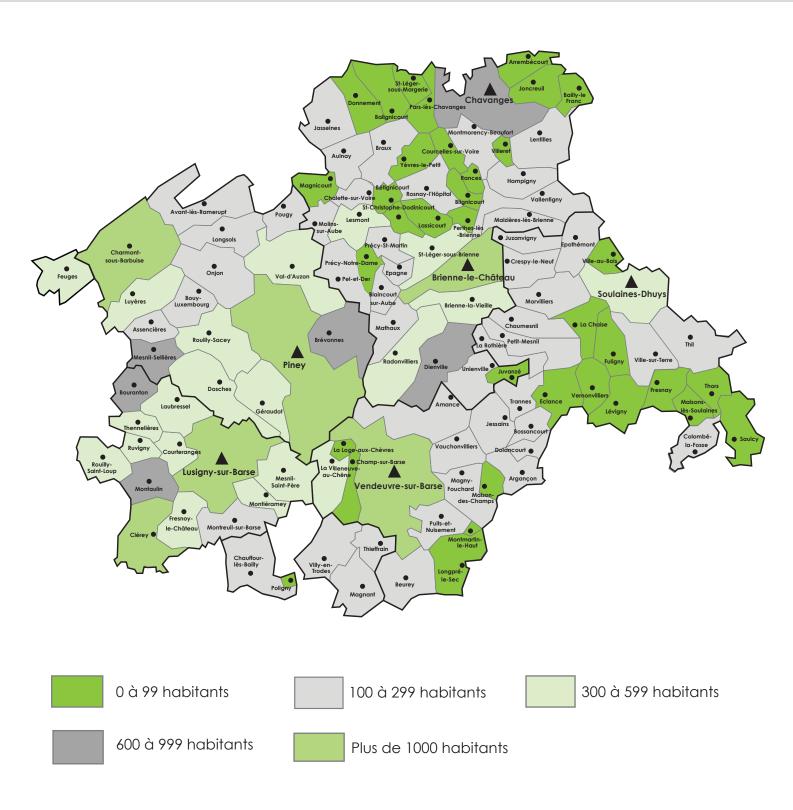


(Sources: Insee données 2021)

## 1.1 Le territoire

## La population





## 1.2 Les élus

Le Comité Syndical est composé d'un délégué titulaire et suppléant par commune du territoire au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 Vice-présidents.

#### Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU					
	Monsieur P. DYON				
VICE-PRÉSIDENTS					
Madame M. CHEVALLIER	Madame M. CHEVALLIER Monsieur G. JACQUARD Monsieur B. ROBLET				
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL					
Monsieur C. AUBRY	Monsieur D. CHAUCHEFOIN	Madame L. FINELLO			
Monsieur J-P. BEZINS	Monsieur D. DESCHARMES	Monsieur P. JOBARD			
Monsieur G. LOYER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX			

#### Les commissions

#### La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION				
Monsieur B. ROBLET				
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES				
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS	Monsieur G. LOYER		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX		
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO			

#### La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION			
Madame M. CHEVALLIER			
MEMBRES DE LA COMMISSION			
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS		
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur D. DUBUISSON		
Monsieur B. ROBLET	Monsieur B. MARTIN		
Monsieur M. ROUAIX			

#### La commission Collecte et Déchèterie

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION				
Monsieur G. JACQUARD				
MEMBRES DE LA COMMISSION				
Monsieur P. DYON	Monsieur R. MARTY			
Madame M. CHEVALLIER	Madame C. PETIT			
Monsieur B. ROBLET	Madame C. TOPIN			
Monsieur C. AUBRY				

#### La commission d'Appels d'Offres

PRESIDENT DE LA COMMISSION			
Monsieur P. DYON			
TITULAIRES SUPPLÉANTS			
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. AMPE		
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur J-P. BEZINS		
Monsieur B. ROBLET	Monsieur H. CHAMBON		
Monsieur G. LOYER	Madame L. FINELLO		
Monsieur M. ROUAIX	Monsieur J-C. GOUVERNET		
	Madame J. NICOLODI		

#### La commission consultative d'Elaboration et de suivi du PLPDMA

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION					
Monsieur P. DYON					
MEMBRES DE LA COMMISSION					
Monsieur B. ROBLET	Vice-Président	Monsieur G. JACQUARD	Vice-Président		
Madame M. CHEVALLIER	Vice-Présidente	Madame J. BROUILLARD	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie		
Madame C. PETIT	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie	Madame C. TOPIN	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie		
Monsieur R. MARTY	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie	Monsieur C. AUBRY	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie Chambre de l'Agriculture		
Madame C. PILLOT	Mairie de Colombé la Fosse	Monsieur A. CHIRON	Ademe		
Monsieur A. JEAN-PIERRE	Association des Amis du Parc	Madame M. LIETCHY	Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole		
Madame E. ROUSSILLE	Communauté de communes du Barséquanais en Champagne	Monsieur F. DOIZELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne		
Monsieur M. DOISELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne	Monsieur P. PACKO	Communauté de communes Fôrets, Lacs, Terres en Champagne		
Madame A. MENISSIER  Communauté de communes Fôrets, Lacs, Terres en Champagne  Monsieur J. CERVANTES		Communauté de communes Vendeuvre Soulaines			
		MONSION J. CERVAINTES	Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne		
Madame A. ARNOULT	CPIE Sud Champagne	Madame M. POUYET	Ligue de l'enseignement de l'Aube		
Madame S. COIRIER	Maison pour Tous de Vendeuvre sur Barse	Madame C. DEBOU	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient		
Madame E. PAILHES	Région Grand Est	Monsieur J-F KLEIN	SDEDA		

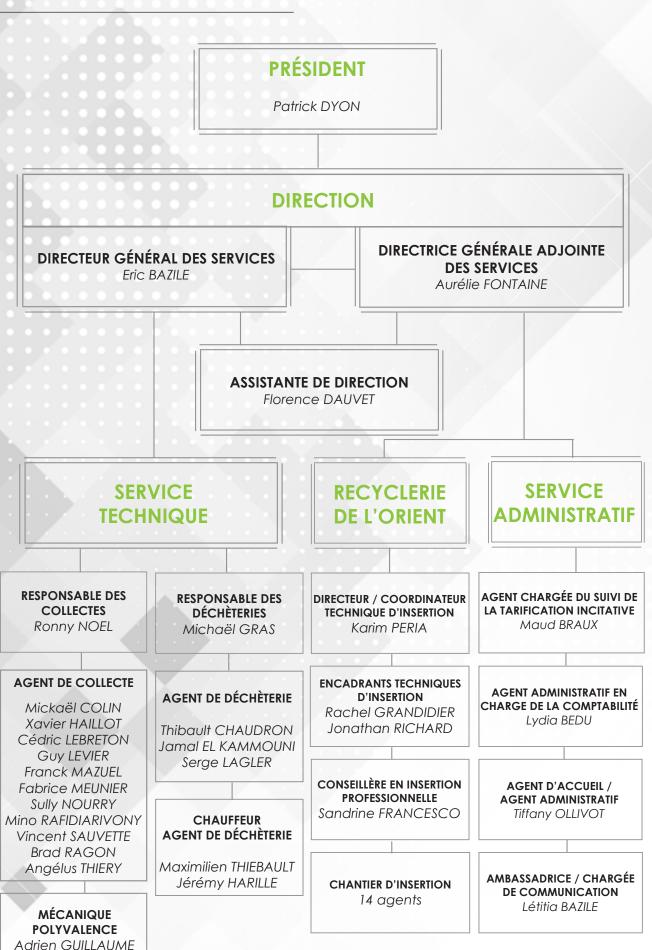
#### Le référent déontologue

#### RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Monsieur J. MOUTEL



## ORGANIGRAMME AU 31/12/2023



## 3 LA PRÉVENTION

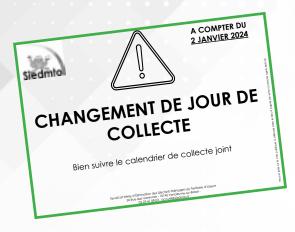
## 3.1 Les actions



CONSE	EILS AUPRÈS DES PARTICULIERS				
Toute l'année	Conseils téléphoniques				
INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES					
7 janvier et 9 mars 2023	Animations à l'école de Maizières les Brienne				
9 janvier, 2 mars et 3 avril 2023	Animations à l'école de Charmont sous Barbuise				
15 février 2023	Animation au Centre de loisirs de Jessains				
13 mars 2023	Animation à l'IME Chantejoie à Rouilly Saint Loup				
18 mars 2023	Stand recyclerie de l'Orient				
18, 20 et 25 avril 2023	Animation au Centre de loisirs à Ruvigny				
21 avril 2023	Animation au Centre de loisirs à Soulaines Dhuys				
27 avril 2023	Animation au Centre de loisirs à Morvilliers				
4 mai, 18 et 20 juillet 2023	Animation à la Maison pour Tous à Brienne le Château				
30 mai 2023	Animation à l'école de Mesnil Sellières				
2 juin 2023	Animation de quartier à Vendeuvre sur Barse avec la Maison pour Tous				
5 juin, 4, 6, 19 septembre 2023	Stands en déchèteries				
6, 9, 12, 13 juin, 11 septembre et 9, 13, 16, 20 octobre 2023	Animations périscolaires à Vendeuvre sur Barse				
du 26 au 30 juin 2023	Campagne de pesée à la cantine de Vendeuvre sur Barse				
24 septembre 2023	Stand journée portes ouvertes à l'Andra				
28 septembre, 17 novembre et 1er décembre 2023	Animations au collège de Piney				
12 octobre 2023	Animation à l'école de Magnant				
17 octobre 2023	Animation à l'école de Onjon				
17 octobre 2023	Animation à l'école de Longsols				
17 octobre 2023	Participation au Comité de Pilotage de la Farandole à Clérey				
21 novembre 2023	Animation à l'EPSMA à Brienne le Château				
du 11 au 1 décembre 2023	Campagne de pesée au collège de Piney				
19 décembre 2023	Animation du CPIE Sud Champagne à la zone humide de la déchèterie de Pine				
	AUTRES MISSIONS				
25 janvier, 6 mars, 25 mai, 15 juin, 20 juillet, 31 août, 8 septembre, 10 octobre et 11 novembre 2023	Caractérisations collecte sélective				
Toute l'année	Communication de la Recyclerie de l'Orient				
25 mars ,17 juin et 30 septembre 2023	Initiations compostage				
10 mai, 6 septembre et 7 décembre 2023 13 juin, 4 octobre et 6 décembre 2023	Commissions Communication Commissions Collectes et Déchèteries				
15 septembre et 15 novembre 2023	Rendez-vous mise en place d'un site pilote de compostage partagé à Vendeuvre sur Barse				
7 septembre 2023	Commission consultative PLPDMA				
	Rendez-vous dans le cadre du PLPDMA :				
7, 8, 9, 13 et 15 juin 2023 14 septembre 2023 22 septembre 2023 26 septembre 2023 26 septembre 2023 3 octobre 2023 9 octobre 2023 19 décembre 2023	Campings Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne CPIE Sud Champagne MSA de Piney - Contrat local de santé Maison pour Tous de vendeuvre sur Barse Assises du Tourisme Gîte de France				
Du 1er décembre au 25 décembre 2023	Informations tonnages, conseils et jeux concours réseaux sociaux				

OBJET DES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	DÉPENSES TTC
Lettre d'information n°30	739,20 €
Impression flyers fin d'année	1 098 €
Impression calendrier de collecte	2712€
Animations - 28h (valorisation)	2 521,26 €
Signalétique (mise à jour panneaux SIEDMTO)	692,40 €
Paneaux à destination des campings	323,52 €
Réglettes de tri	6 960,00 €
Rapport d'activités 2022	974,40 €
Carte de voeux	288,00 €
Stop-Pub	220,98 €











### 3.3 Statistiques des réseaux sociaux

\_\_\_ Pa

Site internet : www.siedmto.fr

Pages Facebook: siedmto et Recycl'Orient

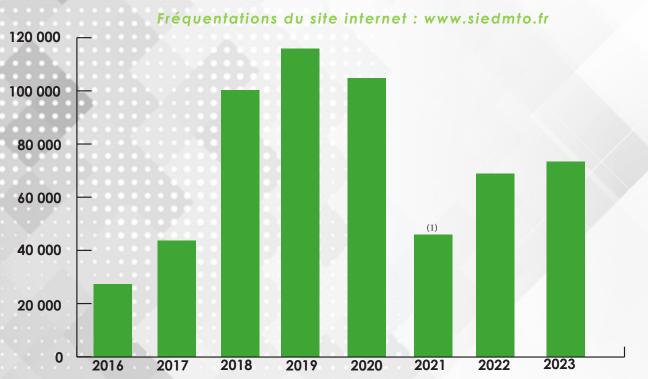
Page Instagram: RecyclOrient

Maelis : Syndicat Mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient

Le Syndicat travaille sur plusieurs supports

Sur ces sites figurent les informations concernant:

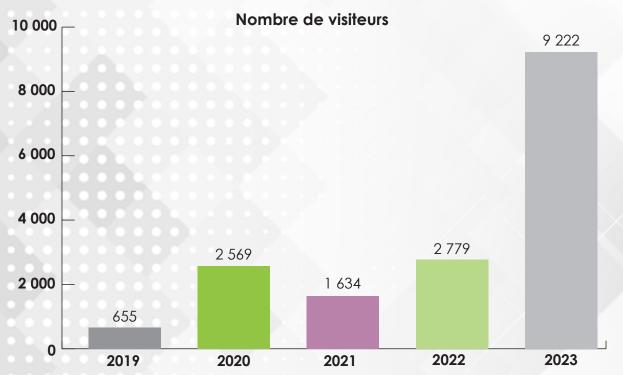
- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementation française et européenne...),
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collecte, règlementation, enquête de dotation) et du tri,
- La Tarification Incitative, la Redevance Spéciale professionnelle,
- La prévention des déchets (déchèteries, points d'apports volontaires, compostage individuel, mise à disposition de broyeurs, conseils pour réduire les déchets...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat,
- Les informations importantes, les changements de jours de collecte,...



(1) Changement du site internet, toutes les statistiques ne sont pas disponibles.

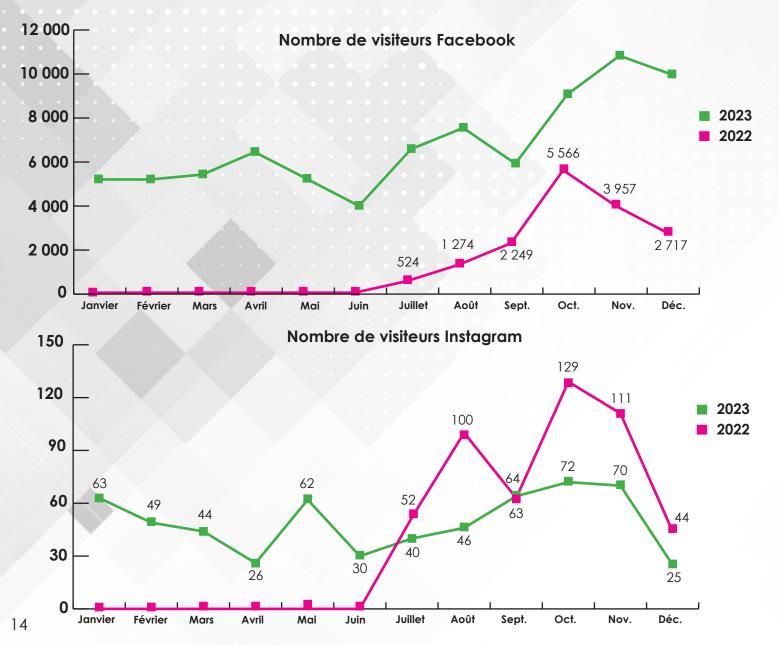


#### Fréquentations de la page facebook : siedmto



Fréquentations de la page Facebook et Instagram : Recycl'Orient

La page Facebook et le compte Instagram ont été créés en juillet 2022.



## 4 LA COLLECTE





La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

- 3 équipes composées de 2 agents et 2 agents polyvalents, soit 8 personnes
- ----- 2 camions mono-opérateur et 1 camion benne
- 1 camion mini-benne pour les rues trop étroites

L'entretien de ses véhicules est assuré, en grande partie, en régie au sein de l'atelier équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.



La collecte s'effectue en porte à porte ou en points de regroupement. La collecte en points de regroupement se fait sur proposition des communes et ensuite selon décision prise en Comité Syndical.

Pour l'année 2023, le fonctionnement de la collecte est le suivant : Une tournée de collecte **«ordures ménagères»** par semaine pour les 115 communes.

#### Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

Le verre d'emballages (bouteilles, bocaux, pots) Les déchets végétaux

Les dechets vegetaux

Les cadavres d'animaux et déchets de venaison

les déchets de l'artisanat (plâtre, peinture, solvants

Les piles et accumulateurs

Les huiles vėgėtales

Les produits pharmaceutiques et radiographies médicales.

os dóchats da sains (aiguillas saringuas )

es déchets de soins (aiguilles, seringues, ...)

iles Les pro

Les cendres

Les produits des industries chimiques

Les emballages recyclables

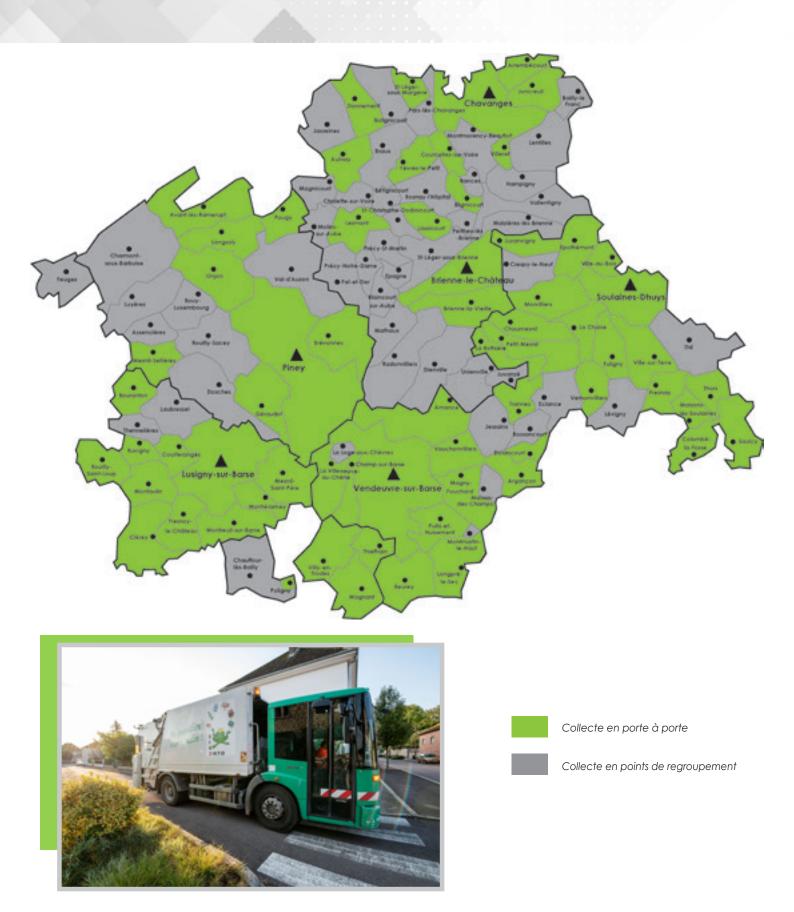
Les déchets toxiques et spéciaux (peinture, ...)

Tous produits ou objets susceptibles de provoquer une explosion ou un incendie

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

## Mode de collecte par commune



## Les jours de collecte par commune en 2023

	TOURNÉE 1 TOURNÉE 2 (mono-opérateur) TOURNÉE		TOURNÉE 3 (mono-opérateur)
IONDI	Lusigny-sur-Barse	Assencières Charmont-sous-Barbuise Chauffour-lès-Bailly Courteranges Feuges Géraudot Luyères Montreuil-sur-Barse Poligny	Dienville La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-Chêne Magnant Mesnil-Saint-père Thieffrain Villy-en-Trodes
MARDI	Vendeuvre-sur-Barse	Argançon Bossancourt Champ-sur-Barse Clérey Dolancourt Fresnoy-le-Château Maisons-des-Champs Montaulin Trannes	Bouranton Laubressel Montiéramey Rouilly-Saint-Loup Ruvigny Thennelières
MERCREDI	Dosches Mesnil-Sellières Piney	Avant-lés-Ramerupt Bétignicourt Bouy-Luxembourg Lassicourt Lesmont Longsols Mathaux Molins-sur-Aube Onjon Pel-et-Der Pougy Précy-Notre-Dame Précy-Saint-Martin Radonvilliers Rouilly-Sacey Saint-Christophe-Dodinicourt	Arrembécourt Aulnay Balignicourt Bailly-le-Franc Braux Chalette-sur-Voire Chavanges Courcelles-sur-Voire Donnement Jasseines Joncreuil Lentilles Magnicourt Montmorency-Beaufort Pars-lés-Chavanges Perthes-lès-Brienne Rances Saint-Léger-sous-Margerie Villeret
JEUDI		Blaincourt-sur-Aube Blignicourt Brévonnes Epagne Hampigny Maizières-Lès-Brienne Rosnay-L'hôpital Saint-Léger-sous-Brienne Val-d'Auzon Vallentigny Yèvres-le-Petit	Colombé-la-Fosse Eclance Fresnay Fuligny Jessains Juvanzé La Chaise La Rothière Lévigny Maisons-lès-Soulaines Petit-Mesnil Saulcy Soulaines-Dhuys Thil Thors Unienville Vernonvilliers Ville-sur-Terre
VENDREDI	Brienne-le-Château		Amance Beurey Brienne-la-Vieille Chaumesnil Crespy-le-neuf Epothémont Juzanvigny Longpré-le-Sec Magny-Fouchard Montmartin-le-Haut Morvilliers Puits-et-Nuisement Vauchonvilliers Ville-aux-Bois

## La collecte en points de regroupement

Plusieurs communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères : la collecte en points de regroupement.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (containers, sacs d'appoint) aux endroits prévus par la commune. Les bacs d'ordures ménagères ne se trouvant pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectés.



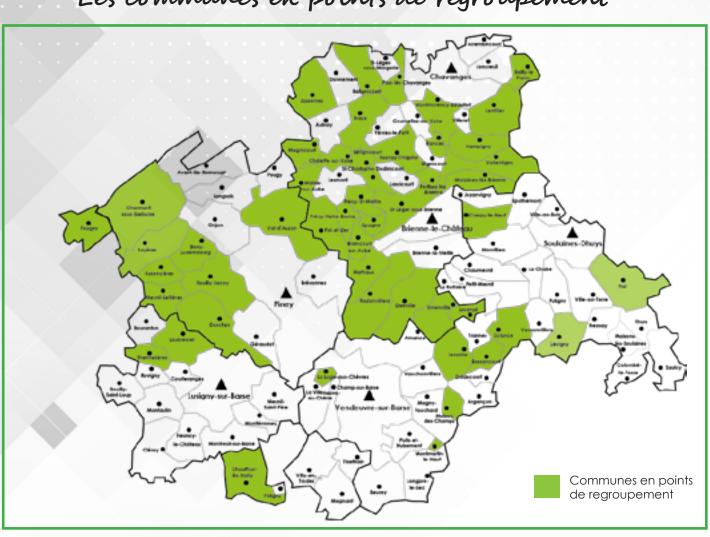
#### Les bacs doivent être placés :

- au point de regroupement,
- face à la route,
- les poignées et les roues du côté de l'habitation.
- à 1 m 50 maximum de la chaussée,
- espacés de 1 mètre pour permettre la descente des barrières.

En cas de non respect de ces consignes, les bacs ne seront pas collectés.

Au 31 décembre 2023, 50 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 43,48 % des communes du SIEDMTO).

## Les communes en points de regroupement

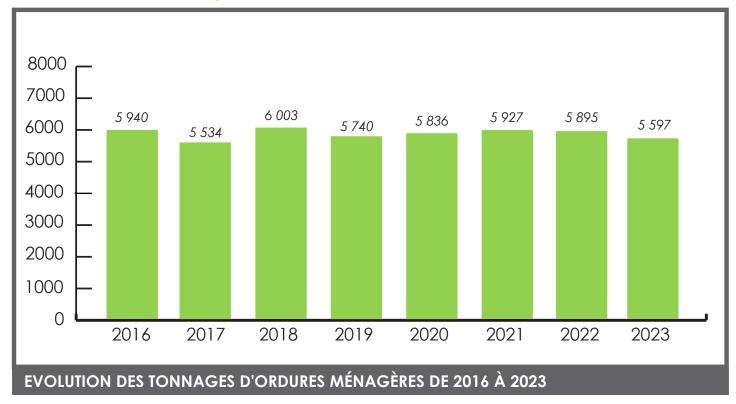


## Les tonnages collectés

En 2023, **5 597 tonnes** ont été collectées et transférées à l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

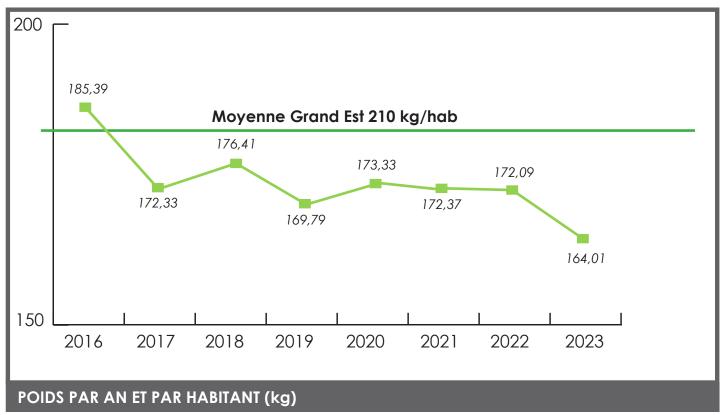
Soit 164 kg par habitant et par an pour la collecte des ordures ménagères.

#### Évolution des tonnages collectés



----- soit une baisse de 298 tonnes (-5,05 %)entre 2022 et 2023

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



------- soit une baisse de 8,08 Kg par habitant (-4,69 %) entre 2022 et 2023

## La Redevance Spéciale des professionnels

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement, pour les collectivités locales, qui concerne les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Elimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

En 2023, cette redevance concerne 437 professionnels, artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Cette redevance est composée d'une part fixe et d'une part variable incitative :

#### ----- Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOM (10) pour les locaux professionnels concernés.

#### La part fixe inclut:

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts étant facturés
- la collecte sélective

#### ------ Une part variable :

Elle est caluclée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts déchèteries 2022 sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2023 est de **302 977,77 euros (dont part variable de 2022).** 

Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie <b>au-delà de 15</b>
120 litres	120 €	2,69 €	
240 litres	240 €	5,38 €	
360 litres	360 €	8,06 €	2,00 €
770 litres	770 €	17,25 €	

Tarifs votés en 2022 appliqués en 2023.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> TEOM: Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

## La Redevance Spéciale des collectivités

Il est proposé une Redevance Spéciale particulière pour les collectivités.

En 2023, cette redevance concerne 276 collectivités (communes, Département, Etat), qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe et de part variable incitative :

#### 

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries.

#### La part fixe inclut:

- un forfait de 30 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts sont facturés.
- la collecte sélective

#### ------ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts en déchèterie 2022 sont comptablilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2023 est de 110 334,66 euros (dont part variable de 2022).

Dotation de bac	Part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 30	Prix unitaire de l'accès en déchèterie <b>au-delà de 15</b>	Prix unitaires sacs d'appoint dés le 1 <sup>er</sup>	
120 litres	72 €	2,24 €			
240 litres	144 €	4,70 €			
360 litres	216€	6,94 €	2,00 €	2,50 €	
770 litres	462 €	15,00 €			

#### 4.2 La collecte sélective

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

1 équipe composée de 2 agents

------ 1 camion benne

La collecte sélective concerne:

- les emballages plastiques
- les emballages métalliques (conserves, canettes...),
- les briques alimentaires
- les cartonnettes.

Le centre de regroupement PAPREC pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc.

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie.

Régulièrement, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Un calendrier de collecte sélective ainsi qu'une réglette de tri et un guide de tri sont distribués en fin d'année.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Syndicat est passé en extension des consignes de tri.





2023 Extension des consignes de tri



## Les jours de collecte par commune en 2023



Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

------ Une tournée de collecte «sélective» toutes les deux semaines pour 115 communes.

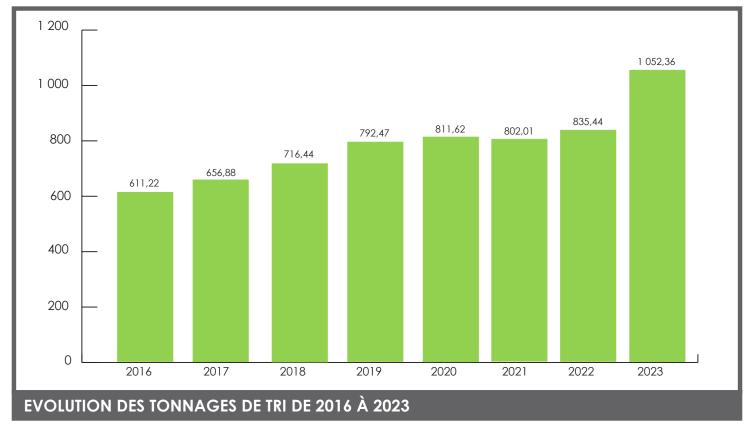
	Semo	aine 1	Semaine 2				
LUNDI	BOURANTON LUSIGNY-SUR-BARSE			LAUBRESSEL LUYÈRES MESNIL-SELLIÈRES			
MARDI	ARREMBÉCOURT AULNAY BAILLY-LE-FRANC BALIGNICOURT BRAUX CHAVANGES DONNEMENT	JASSEINES JONCREUIL LENTILLES MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES SAINT-LÉGER-SOUS-MARGERIE VILLERET	BRÉVONNES MOLINS-SUR-AUBE PEL-ET-DER PINEY	PRÉCY-NOTRE-DAME PRÉCY-SAINT-MARTIN VAL-D'AUZON			
W	CHAUMESNIL LA ROTHIÈRE CRESPY-LE-NEUF MORVILLIERS ÉPOTHÉMONT PETIT-MESNIL JUZANVIGNY SOULAINES-DHUYS LA CHAISE VILLE-AUX-BOIS		ARGANCON COLOMBÉ-LA-FOSSE DOLANCOURT ÉCLANCE FRESNAY FULIGNY LÉVIGNY	MAISONS-LES-SOULAINES SAULCY THIL THORS VERNONVILLIERS VILLE-SUR-TERRE			
REDI	BEUREY CHAMP-SUR-BARSE COURTERANGES LA LOGE-AUX-CHÈVRES LA VILLENEUVE-AU-CHÊNE	MAGNANT MESNIL-SAINT-PÈRE THIEFFRAIN VILLY-EN-TRODES	AMANCE LONGPRÉ-LE-SEC MAISON-DES-CHAMPS MONTMARTIN-LE-HAUT	PUITS-ET-NUISEMENT RUVIGNY VAUCHONVILLIERS VENDEUVRE-SUR-BARSE			
MERCREDI	AVANT-LES-RAMERUPT BOUY-LUXEMBOURG GÉRAUDOT LONGSOLS	ONJON POUGY ROUILLY-SACEY					
JEUDI	BÉTIGNICOURT BLAINCOURT-SUR-AUBE BLIGNICOURT CHALETTE-SUR-VOIRE COURCELLES-SUR-VOIRE ÉPAGNE LASSICOURT  BESMONT MAGNICOURT RANCES ROSNAY-L'HÔPITAL ST-CHRISTOPHE-DODINICOURT SAINT-LÉGER-SOUS-BRIENNE LASSICOURT YÈVRES-LE-PETIT		BRIENNE-LE-CHÂTEAU HAMPIGNY MAIZIÈRES-LÈS-BRIENNE	PERTHES-LÈS-BRIENNE VALLENTIGNY			
VENDREDI	CHAUFFOUR-LÈS-BAILLY CLÉREY FRESNOY-LE-CHÂTEAU MONTAULIN	MONTREUIL-SUR-BARSE POLIGNY ROUILLY-SAINT-LOUP	BOSSANCOURT BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE JESSAINS JUVANZÉ MAGNY-FOUCHARD	MATHAUX RADONVILLIERS TRANNES UNIENVILLE			

## Les tonnages collectés

En 2023, 1 052 tonnes ont été collectées et transférées au centre de tri à la Chapelle-Saint-Luc.

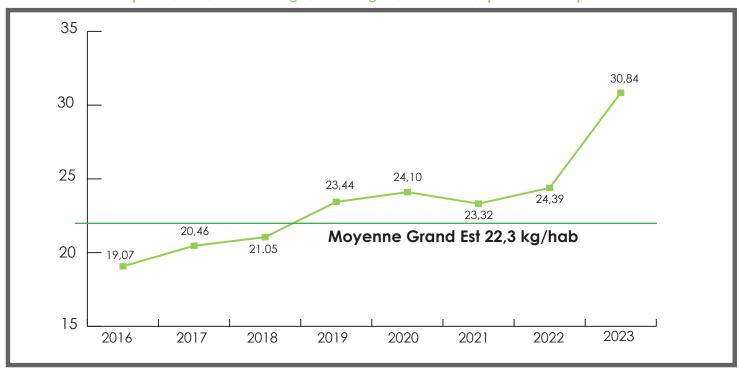
Soit 31 kg par habitant et par an et une moyenne de 88 tonnes collectées par mois.

#### Évolution des tonnages collectés



soit une hausse de 216,92 tonnes (+25,96 %) entre 2022 et 2023

#### Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



soit une hausse de 6,45 kg/hab (+26,45 %) entre 2022 et 2023

#### La caractérisation

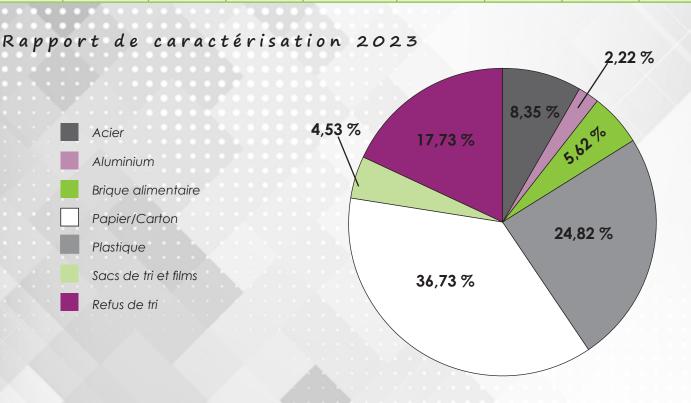
La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au sein du centre de tri. Cela consiste à vérifier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 25 et 65 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

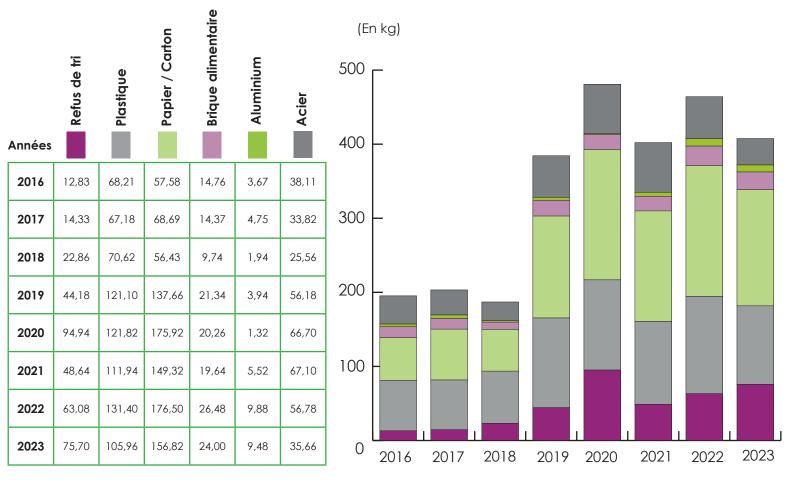
La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont également pesés.

Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri. La caractérisation des refus permet à la collectivité d'améliorer sa communication auprès des usagers.

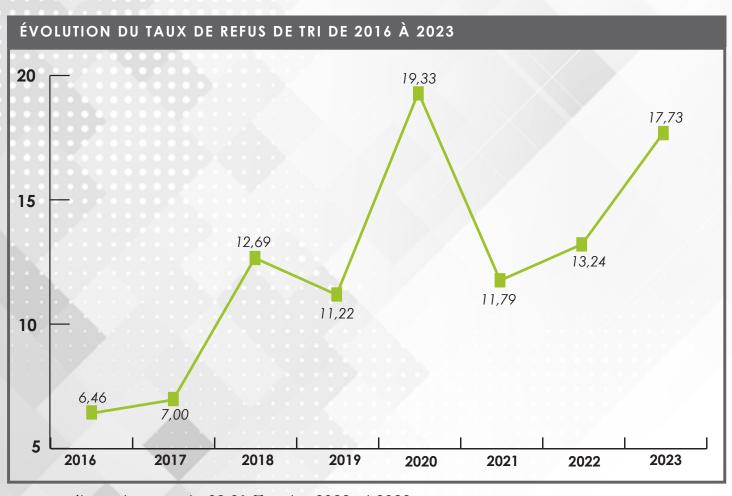
Le taux de refus permet au SDEDA, chargé du traitement, de répartir entre les collectivités les frais de traitement liés aux refus en centre de tri.

		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Plastique	Carton	Sacs de tri et films	Refus
	échantillon en kg	8,35 %	2,22 %	5,62 %	24,82 %	36,73 %	4,53 %	17,73 %
Janvier	57,96	3,70	2,00	2,68	11,22	24,10	2,20	12,06
Mars	25,08	3,42	0,50	0,70	7,80	10,02	0,72	1,92
Mai	32,28	3,88	0,66	1,86	7,76	11,32	1,28	5,52
Juin	62,68	6,64	2,02	2,26	16,44	22,24	3,76	9,34
Juillet	46,90	4,76	1,02	2,02	14,18	15,64	3,54	5,74
Août	61,72	1,02	0,34	9,80	10,78	15,48	2,10	22,20
Septembre	54,80	2,60	1,60	2,16	12,06	26,44	1,78	8,16
Octobre	30,48	2,16	0,52	0,56	10,72	10,18	1,68	4,66
Novembre	55,04	7,48	0,82	1,96	15,00	21,40	2,28	6,10
Total échantillon en kg	426,94	35,66	9,48	24,00	105,96	156,82	19,34	75,70





Les chiffres dépendent du nombre d'échantillon et du poids des prélèvements.



soit une hausse de 33,91 % entre 2022 et 2023

## 4.3 Les points d'apport volontaire

#### Le verre



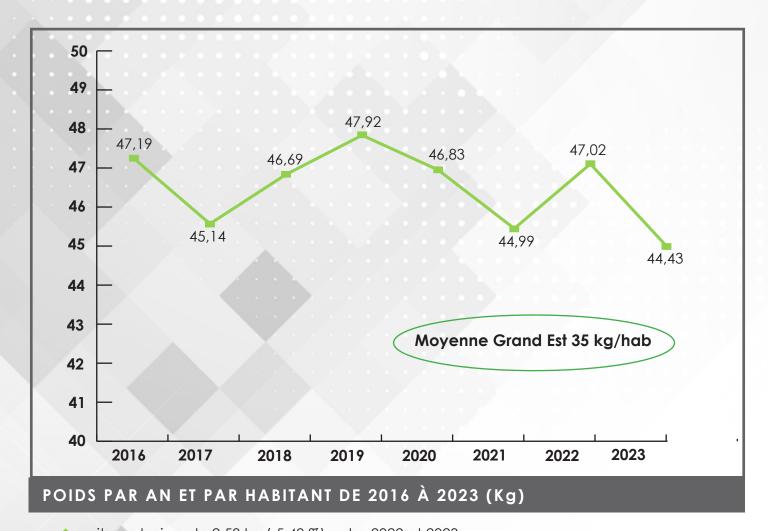
Ne sont concernés que les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer systématiquement les bouchons et les couvercles. Les couvercles en métal sont à mettre dans le sac de tri.

Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres qui doivent être déposées en déchèteries.



1 516 tonnes collectées et valorisées par le verrier, BSN à Saint-Menge, soit 44,43 kg par habitant et par an.



-------> soit une baisse de 2,58 kg (-5,49 %) entre 2022 et 2023

www.siedmto.fr

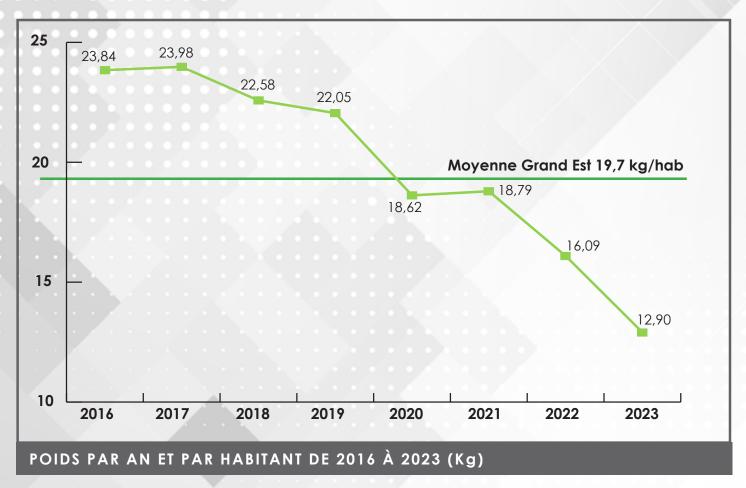
## Les papiers, journaux, magasines

Le papier doit être sec et non souillé. Les films plastiques entourant les magazines doivent être retirés et sont à mettre dans le sac de tri.





**440,24 tonnes** collectées et valorisées par le papetier, Paprec-Coved à la Chapelle-Saint-Luc, soit **12,90 kg par habitant et par an.** 



----- soit une baisse de 3,19 kg (-19,83 %)entre 2022 et 2023

La caractérisation qui a eu lieu en 2023 montre qu'il y a un taux de refus de 2,19 %.

Erreurs constatées	Destinations
Papiers peints	Déchèteries
Barquettes de jambon pleines	Ordures ménagères
Barquettes polystyrène	Sac de tri
CD	Déchèteries
Films plastique	Sac de tri

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en lien avec cette baisse de tonnages. L'action 5.2 de ce programme est la campagne Stop Pub ayant pour objectif de réduire la quantité de papier déposée en point d'apport volontaire.

## 5 LA RECYCLERIE DE L'ORIENT



#### 5.1 Présentation



# Chiffres

TÉRRITOIRE CLÉS POPULATION

190 communes 2 619,39 km<sup>2</sup>

44,08 du territoire aubois

62 682 habitants

47,82

habitants au km²

20,13 % de la population auboise

(Sources: Insee données 2021)

La Recyclerie de l'Orient est une structure qui gère la récupération et la valorisation de biens destinés à la seconde main. Elle a un rôle de sensibilisation à l'environnement.

La Recyclerie portée par le SIEDMTO, a pu voir le jour grâce au partenariat avec la Communauté de communes du Barséquanais en Champagne et de la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube.

## Territoire d'action de la Recyclerie



Pour mémoire, la création d'une recyclerie était consacrée dans un axe du PLPDMA qui est «Réemploi et réutilisation».

Les actions de cet axe sont :

- Réemploi des mobiliers et bibelots,
- Réemploi des DEEE,
- Réemploi du textile.

#### Objectif du PLPDMA:

- Baisse de 4,4 % des tonnages du Tout-venant dont mobiliers
- Baisse de 10,2 % des tonnages pour les DEEE

#### 5.3 Le chantier d'insertion

La Recyclerie est une structure d'insertion par l'activité économique. Les agents en contrat d'insertion participent à son développement.

En 2023, 14 agents sont en contrat d'insertion avec la Recyclerie ce qui représente 10 ETP. Ils sont encadrés par un Directeur - Coordinateur, deux encadrants techniques et une conseillère en insertion professionnelle.

Durant leur parcours d'insertion, en 2023, ces agents ont bénéficié de 12 journées d'ateliers et formations.

Ce sont 9 entreprises du secteur qui permettent aux salariés en insertion de pouvoir bénéficier de période d'immersion professionnelle.

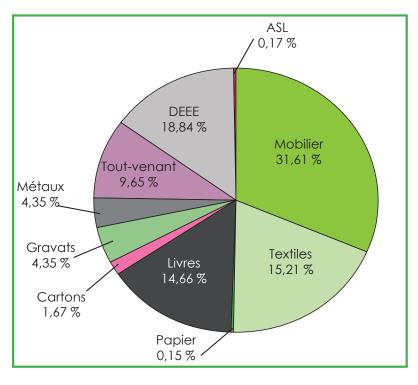
Sur l'année 2023, 5 salariés ont quitté la structure dont 3 avec un contrat dans une entreprise.





#### 5.4 Les filières

#### 98 209 kg sorties filières







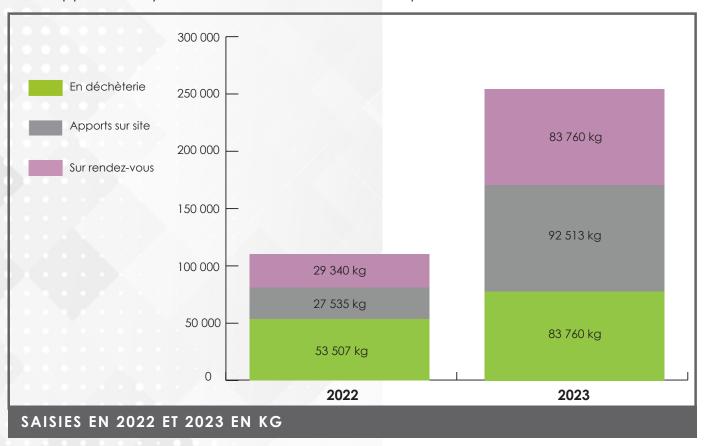




Démons & Merveilles : livres

#### 5.5 Le fonctionnement

Pour rappel la Recyclerie de l'Orient a ouvert le 2 septembre 2022.



Depuis son ouverture, c'est plus de 364 tonnes de dons qui ont été récupérées et valorisées.



## 6 LES DÉCHÈTERIES

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

◆	Brienne-le-Château	
<b></b>	Lusigny-sur-Barse	
	Piney	
	Vandauvra-sur-Rarse	2



Ces déchèteries sont des équipements classés ICPE soumis à enregistrement et à ce titre des contrôles sont à réaliser (eaux, odeurs et bruits).

L'accès aux déchèteries est compris dans la part fixe pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus par délibération du comité syndical.

L'accès supplémentaire est facturé 2 euros à partir du 16ème.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir accéder aux services de celles-ci.

#### 6.1 Les bennes en déchèterie

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés. Dans les déchèteries, sont présentes au moins :

#### Brienne-le-Château

- 2 bennes tout-venants,
- 1 benne ferraille,
- 1 benne gravats,
- 2 bennes déchets verts,
- 1 benne fermée cartons,
- 1 stockage DEEE,
- 1 armoire DDM.
- 1 borne vêtement «Le relais»,
- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,
- 1 plateforme de broyage,
- 1 benne écomaison,
- 1 benne à bois.
- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),
- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),

#### **Lusigny-sur-Barse**

- 2 bennes tout-venants,
- 1 benne ferraille.
- 1 benne gravats,
- 2 bennes déchets verts,
- 1 benne fermée cartons,
- 1 stockage DEEE,
- 1 armoire DDM,
- 1 borne vêtement «Le relais»,
- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,
- 1 plateforme de broyage,
- 1 benne écomaison,
- 1 benne à bois,
- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),
- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),

#### **Piney**

- 2 bennes tout-venants,
- 1 benne ferraille,
- 1 benne gravats,
- 1 benne déchets verts,
- 1 benne fermée cartons,
- 1 stockage DEEE,
- 1 armoire DDM.
- 1 borne vêtement «Le relais»,
- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,
- 1 plateforme de broyage,
- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),
- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),

#### Vendeuvre-sur-Barse

- 3 bennes tout-venants,
- 1 benne ferraille,
- 1 benne gravats,
- 3 bennes déchets verts,
- 1 benne fermée cartons,
- 1 stockage DEEE,
- 1 armoire DDM.
- 1 borne vêtement «Le relais»,
- 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient,
- 1 plateforme de broyage,
- 1 benne écomobilier,
- 1 benne à bois,
- 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh),
- 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),

## 5.2 Les tonnages et le nombre de bennes

Le Syndicat dispose de 2 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 1 remorque supplémentaire de 19 tonnes.



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Nbr de bennes
Gravats	623,00	419,30	459,00	1 062,00	513,56	860,96	800,66	1 069,76	118
Métaux	279,57	267,37	289,90	344,19	322,78	323,47	275,30	297,92	52
Déchets verts	1 458,32	1 217,70	1 467,06	1 236,29	1 082,50	1 396,44	1 173,90	1 359,52	434
Tout-venants	2 291,74	2 239,72	2 639,54	2 839,05	2 650,22	2 542,22	2 152,24	1 853,35	642
Carton	130,22	132,90	133,28	139,10	134,30	156,96	148,94	146,76	78
Batterie	NC	NC	10,14	11,20	11,20	8,69	7,18	5,16	8
DEEE	192,93	233,08	259,25	267,08	231,55	267,22	252,13	255,38	260
DDM	21,91	17,11	31,57	20,79	5,02	4,00	15,37	29,25	83
Huiles	NC	NC	NC	7,04	7,04	/	5,55	5,16	6
Eco DDS	/	/	/	4,97	19,52	26,55	32,37	33,84	83
Ecomobilier	/	/	/	/	59,24	299,63	397,90	386,19	178
Bois	/	/	/	/	/	/	/	406,50	154
ASL (Articles de sports et loisirs)	/	/	/	/	/	/	/	1,02	9
ABJ Th (Articles de bricolage et jardin)	/	/	/	/	/	/	/	1,067	8
TOTAL (en tonnes)	5 024,69	4527,18	5 289,75	5 931,70	5 036,93	5 886,14	5 261,56	5 850,87	2 113
kg/hab	156,45	144,23	155,42	174,28	149,58	171,18	153,59	171,45	1

La baisse des tonnages des déchèteries entre dans les actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

# La destination des déchets

Déchets	Destination
Déchets verts	Suez Environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	Chaplain à Brienne-la-Vieille et Nuisement
Féraille	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Piles	Corépile
Tubes et ampoules fluorescents	Recyclum
Déchets dangereux des ménages	Paprec à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Centre agréé par Ecologic
Tout-venants	Valaubia à la Chapelle-Saint-Luc
Cartons	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Textiles	Le Relais à la Chapelle-Saint-Luc
Ecomaison	Suez à la Chapelle-Saint-Luc
Bois	Valest à Montreuil-sur-Barse
Articles de sports et loisirs	Ecologic à Guyancourt
Articles de bricolage et jardinage	Ecomaison - Coved à la Chapelle-Saint-Luc



## Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les particuliers, les professionnels et les collectivités sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

### Voici les modalités :

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 15 m³ par an et par foyer	4 € par m³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 30 m³ par an et par foyer	20 € par m³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 30 m³ par an et par foyer	10 € par m³
Mobilier	Gratuit à raison de 15 pièces par an	1 € la pièce
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 20 m³ par an et par foyer	10 € par m³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 22 m³ par an et par foyer	20 € par m³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	2 € par batterie
Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite de 20 litres par an et par foyer	2 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou Moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	2 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

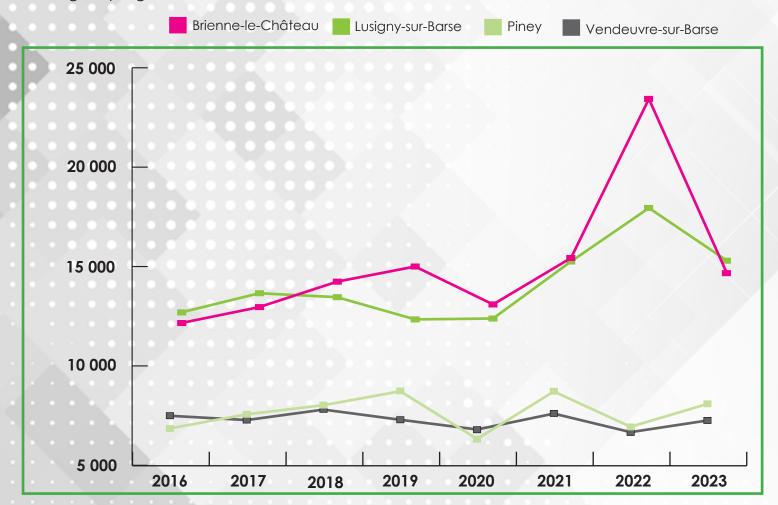
Le règlement intérieur, voté au comité syndical, fixe les modalités d'acceptation.

A retrouver sur www.siedmto.fr



## 6.3 Évolution des fréquentations des déchèteries

En 2023, la fréquentation des 4 déchèteries a baissé globalement de 17,84 % alors que le tonnage a progressé de + 11,20 %.



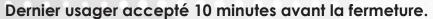
	<b>BRIENNE-LE</b> 12 554		<b>LUSIGNY-S</b> 9 953	-	<b>PIN</b> 6 345		VENDEUVRE 5 27 1		_	TAL 3 hab
	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Lonnages		Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages
2016	12 191	1 531,16	12 693	1 816,46	6 419	844,51	6 872	832,56	38 175	5 024,69
2017	12 943	1 347,67	13 598	1 576,00	6 920	804,18	6718	799,33	40 179	4 527,18
2018	14 146	1 720,16	13 412	1 759,28	7 245	889,48	7 096	920,82	41 899	5 289,75
2019	14 860	1 899,34	12 363	1 938,87	7 743	1 049,80	6 728	1 043,69	41 694	5 931,70
2020	13 070	1 668,08	12 404	1 742,17	6 042	845,21	6 377	781,47	37 893	5 036,93
2021	15 263	1 941,44	15 097	1 990,94	7 733	1 024,58	6 951	929,17	45 044	5 886,14
2022	22 777	1 651,18	17 624	1 733,70	6 475	966,89	6 281	909,77	53 157	5 261,54
2023	14 546	1 973,23	15 136	1 828,95	7 290	1 051,23	6 702	997,45	43 674	5 850,87

<sup>\*</sup> Habitants par zone d'influence, issus de la fréquentation des déchèteries.

## 6.4 Les horaires

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national.

Les quatre déchèteries sont fermées les vendredis, dimanches et jours fériés.







### Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUI	NDI	MA	RDI	MERC	CREDI	JEUDI		JEUDI		VENDREDI	SAN	MEDI
HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H 14H/17H		FERMÉE	9H/12H	14H/17H		
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H		



### Déchèterie de Lusigny-sur-Barse

	LUI	IDI	MA	RDI	MERC	CREDI	JE	JEUDI VENDREDI		DI SAMI		
HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	



### Déchèterie de Piney

	LUNDI		MARDI	MERC	REDI JEUDI		VENDREDI	SAN	<b>NEDI</b>
HIVER	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	15H/18H



### Déchèterie de Vendeuvre-sur-Barse

	LUNDI	MA	RDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H

## 6.5 La mise à disposition de broyeurs électriques

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a un lien direct avec la mise à disposition gratuite des broyeurs électriques.

Ce programme consiste à proposer des solutions afin de baisser la quantité de déchets verts emmenés en déchèteries.

En proposant cette démarche chaque usager peut gérer ses déchets verts à sa convenance. Le broyat obtenu peut servir de paillage ou être utilisé dans le composteur. L'impact environnemental est réduit puiqu'il y a moins d'aller-retour en déchèteries et moins de transport de bennes.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat au moins 1 semaine avant. Le broyeur est à retirer et à rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

### Conditions de mise à disposition

- -----
  Justificatif de domicile,
- Pièce d'identité,
  - Convention remplie et signée par le demandeur (disponible sur : <u>www.siedmto.fr</u>)
- ------- État des lieux au retrait et au retour du broyeur



## Évaluation de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est complété sur lequel est noté le volume de déchets broyés.

	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées	Coûts moyens évités
2016	95	178 m³	64 m³	2 bennes de 30 m³	189,90 €
2017	64	91 m³	33 m³	1 benne de 30 m³	114,30 €
2018	57	81 m³	28 m³	1 benne de 30 m³	114,30 €
2019	71	117 m³	47 m³	1,5 bennes de 30 m³	158,85 €
2020	55	51 m³	20 m³	2/3 bennes de 30 m³	70,60 €
2021	63	90 m³	33 m³	1 benne de 30 m³	105,90 €
2022	46	65 m³	24 m³	2/3 bennes de 30 m³	52,80 €
2023	55	78 m³	29 m³	1 benne de 30 m³	66,00 €
Total	527	790 m³	292 m³	8,5 bennes de 30 m³	872,65 €

Ce sont plus de 8,5 bennes de 30 m³ qui ont été détournées des déchèteries depuis 2016.

#### 6.6 Les travaux

Les déchèteries du Syndicat font partie des équipements classés ICPE soumis à enregistrement. Dans ce contexte, le Syndicat a engagé un programme de mise aux normes (équipements de Brienne le Château et Lusigny sur Barse) ou de reconstruction de déchèteries (équipement de Vendeuvre sur Barse).

Le dernier équipement restant était celui situé sur la commune de Piney. Après de multiples procédures et contraintes transformées en opportunités, la construction de l'équipement a pu débuter au cours de l'année 2023.

Le projet est composé de deux parties : la déchèterie et la création d'une zone humide à portée pédagogique.

L'action relative à cette zone humide – située par ailleurs en zone ZNIEF - se veut exemplaire de connaissance, de restauration et de valorisation, ouverte à tous et servant de support pédagogique pour tout établissement scolaire le souhaitant. Pour ce faire, le SIEDMTO s'est adjoint l'expertise du CPIE Sud Champagne qui est chargé d'assurer le suivi des travaux, de produire un plan de gestion de la zone, d'accompagner les établissements scolaires, de solliciter des co-financements et enfin de concevoir un sentier de découvertes ouvert au public.

Les travaux relatifs à la construction de la déchèterie à 10 quais (au lieu de 5 actuellement) sur 11 406 m² sont dirigés par le maitre d'œuvre ESKA. L'année 2023 a été l'occasion de procéder à l'attribution des marchés de travaux auprès des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant HT
1 - Voirie Quais	COLAS POIRIER	803 779,60 €
2 - Serrure des quais	AGEC	52 460,00 €
3 - Clôtures et électrification	EUROFENCE	95 000,00 €
4 - Signalétique des hauts de quai	F2G SIGNALETIQUE	11 309,65 €
5 - Aménagements paysagers	HARAND PAYSAGE	28 354,70 €
6 - Gestion des entrants - sortants	ADEMI PESAGE	29 911,00 €
7 - Bâtiment modulaire gardien	SOTRAMO	23 650,00 €
8 - Bennes et containers	GILLIARD	118 654,00 €

Les travaux ont débuté en septembre 2023 sur le projet :



Au-delà de pouvoir répondre aux normes en vigueur imposées aux ICPE, cet équipement permettra au SIEDMTO d'améliorer les sorties en filières et donc de réduire la quote-part de déchets ultimes non recyclables (dits « tout venant »).

## 7 LE COMPOSTAGE

## 7.1 Évolution de la distibution des composteurs

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin et ainsi diminuer ses ordures ménagères. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité.

#### Il est proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

En PEHD 100 % recyclé. Montage avec tournevis

Dimensions: L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs.

Le prix était de 25,00 €.



400 litres

Dimensions: L 70 x P 81 x H 82 cm

Le prix était de 31,00 €.

600 litres

Dimensions: L 96,5 x P 96,5 x H 79,5 cm

Le prix était de 36,00 €.

#### Le bio-seau seul de 10 litres

En PEHD 100 % recyclé. Couvercle hermétique.

Le prix était de 1,50 €.

Le Syndicat a pris en charge 50 % du coût des composteurs pour permettre d'afficher ces tarifs.

La promotion du compostage individuel rentre dans les actions du PLPDMA.





	De	epuis	laı	mis	e e	n p	lac	е	en	20	003	3, 1	48	31 (	con	npc	ste	eurs	dis	stribu	és	
М																						
25	50	Γ																				
20	00	_																				
15	50																					
		20																			12	
10	20																Н		П			
	,0	-															ı		۰			
				1					П		П	П							K			
. !	50		S.											r			н		п			
		_	-		_	b																
	0																					
		201	6	20	17	2	018	B	2	01	9	2	02	0	20	21	2	022	2	2023	3	
						_		_	_				_			- :		A				

	Composi plastique	Composi bois 400	Compost bois 600	
2016	24	11	40	75
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85
2020	20	16	41	77
2021	54	51	116	221
2022	18	36	66	120
2023	60	69	108	237

## 7.2 Initiations compostage

Le Syndicat propose des journées d'initiation au compostage dans le but de créer un réseau de guides au sein du territoire mais aussi d'accompagner au mieux les usagers à cette pratique.

Ces initiations ont pour but de faire connaître les techniques du compostage ou d'améliorer ses pratiques mais aussi d'avoir des référents souhaitant animer des opérations de compostage sur chaque commune du Syndicat.

A ce jour, 5 guides composteurs et 2 maîtres composteurs sont formés sur le territoire du SIEDMTO dont 2 agents du Syndicat.

Ces journées sont à destination des habitants, du personnel communal, intercommunal et des élus.







### 7.3 Focus biodéchets

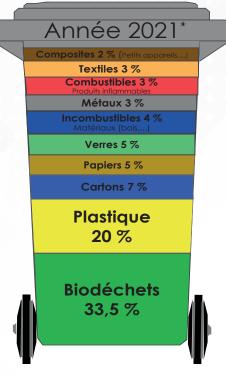
Les réglementations et mesures visant à réduire les déchets à la source et à favoriser leur recyclage ou leur réutilisation sont de plus en plus présentes. Elles fixent des objectifs de réduction des déchets à 2035.

Le SIEDMTO se doit d'être toujours dans l'anticipation et la recherche de solutions.

Aussi, il a été lancé en 2022 une étude relative au tri à la source des biodéchets. Cette étude a permis de présenter 3 scénarios type dont 1 seul permettait, avec des moyens financiers raisonnables, d'atteindre les objectifs fixés à 2035 : la collecte en porte à porte des déchets alimentaires. L'action engagée depuis de nombreuses années à destination du compostage de proximité par le Syndicat est maintenue. Il est à noter que cette action permettait par ailleurs à la collectivité de répondre au 01/01/2024 à l'obligation de proposer une solution de détournement à la source des biodéchets aux administrés.

La division de la collecte entre deux flux (les ordures ménagères et les déchets alimentaires) devrait permettre de détourner à terme 1 021 tonnes de déchets des ordures ménagères résiduelles.

La nouvelle collecte sera déployée au 1 er janvier 2025 à fréquence hebdomadaire, tandis que la collecte des ordures ménagères sera réalisée tous les 15 jours. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire devront permettre en parrallèle de poursuivre la prévention et la réduction des déchets à la source.



\*Caractérisation Siedmto

# 8 LES FINANCES



## 8.1 Le SDEDA - Traitement des déchets

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), qui se situe à Troyes, a pour mission le traitement des déchets du département.

Le SDEDA est constitué de 11 établissements publics de coopération Intercommunale ayant la compétence «collecte des déchets ménagers».

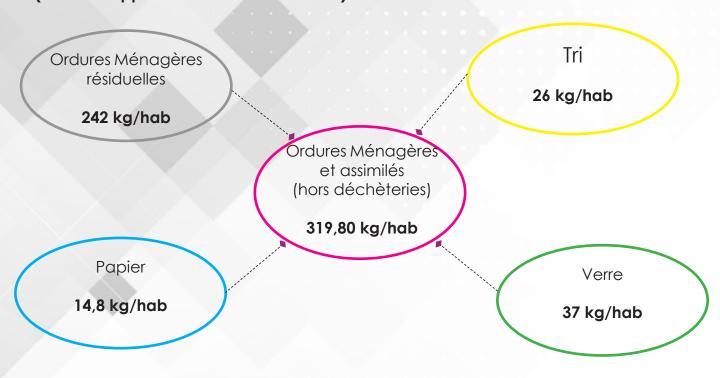
Les établissements sont les suivants :

1 Communauté d'Agglomération
9 Communautés de communes
1 Syndicat Mixte qui est le SIEDMTC

## Les compétences du SDEDA:

 Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables),
 Transport jusqu'au centre de transfert défini,
 Traitement des déchets issus d'un refus de tri,
 Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation,
 Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective.

# Quelques chiffres au niveau du département : (issus du rapport annuel 2022 du SDEDA)



## 8.2 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la TEOM incitative.

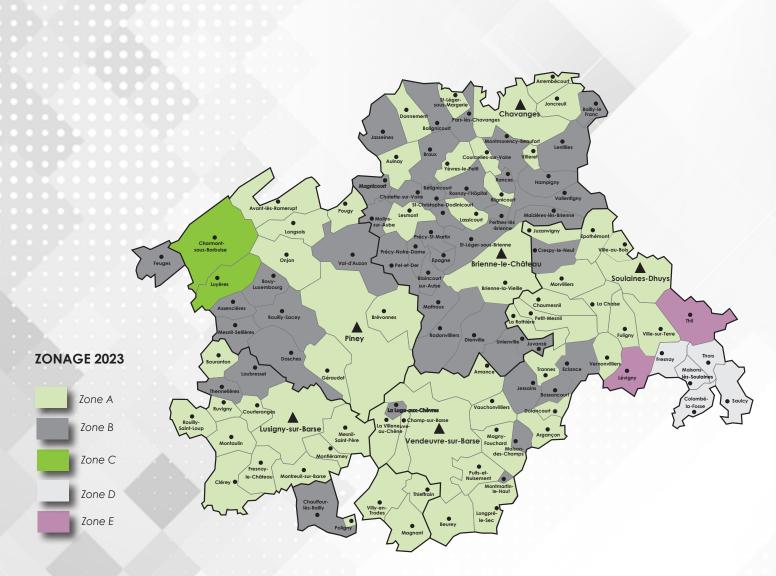
Le territoire est découpé en 5 zones.

#### Ces différents flux sont :

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective
- Déchèteries
- Recyclerie de l'Orient

Chaque zone correspond au service rendu par le syndicat:

- ------ Zone A: 1 tournée par semaine
- Zone C: 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- Zone D: 1 tournée par semaine et accès aux déchèteries de Bar-sur-Aube
- Zone E : 1 tournée par semaine en points de regroupement et accès aux déchèteries de Bar-sur-Aube



Le montant total des produits appelés, auprès des Communautés de communes, s'élève à **2 880 008 €** et se répartit comme suit :

Selon les taux votés par les Communautés de communes et la Communauté d'Agglomération.

#### Participation financière des regroupements de collectivités

Communauté de Communes des Lacs de Champagne : 782 273 €

Communauté de Communes «Forêts, Lacs, Terre en Champagne» : 571 438 €

Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines : 676 767 €

Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne : 56 117 €

Troyes Champagne Métropole : 793 413 €

# Taux par zone de 2021 à 2023

Zone	2021	2022	2023
Α	9,02 %	9,29 %	9,75 %
В	8,11 %	8,35 %	8,77 %
С	8,51 %	8,77 %	9,21 %
D	9,12 %	9,39 %	9,86 %
E	8,21 %	8,46%	8,88 %

Ces taux restent inférieurs à ceux appliqués avant le passage à la T.E.O.M incitative.

### Référence juridique

Code général des impôts : - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères Articles 1520 à 1526

## 8.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

#### Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

#### Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méhode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

#### Le coût aidé du Service Public

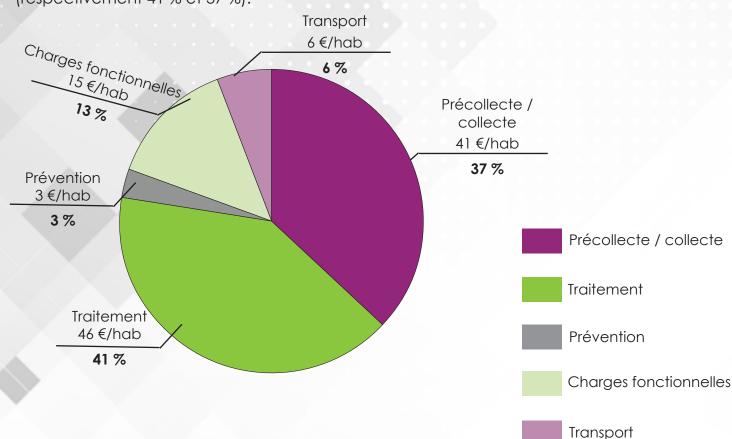
Le coût aidé T.T.C est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement). En 2023, ce coût était de **3 643 338 €**, **soit 106 €/habitant**.

Le coût moyen par habitant pour la Région Grand Est est de 102 €.

## La nature des charges en 2023

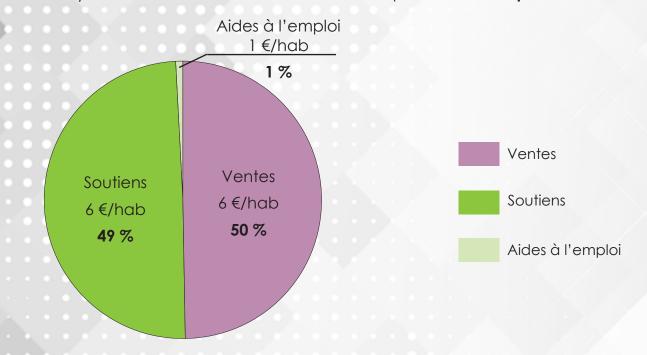
Le traitement et la collecte des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 41 % et 37 %).



## 8.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

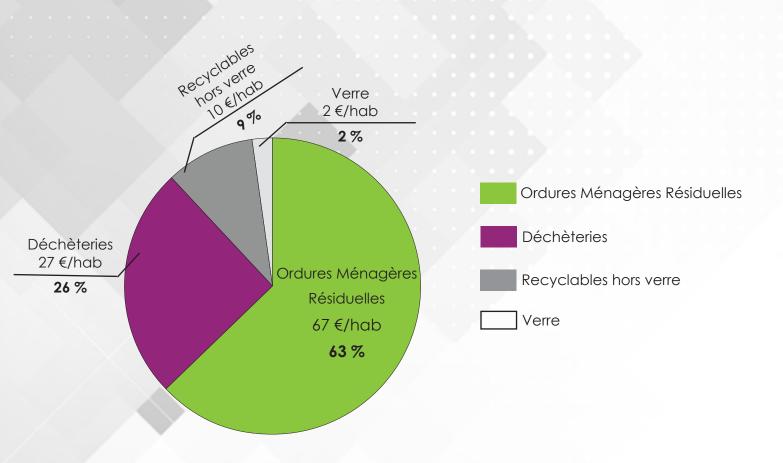
### La nature des produits en 2023

Les ventes représentent **50 %** des recettes. Cependant, d'autres recettes (soutiens, subventions) contribuent à financer le service. Elle représentent **13 € par habitant.** 



Répartition du coût aidé TTC en 2023

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent près des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (26 %).

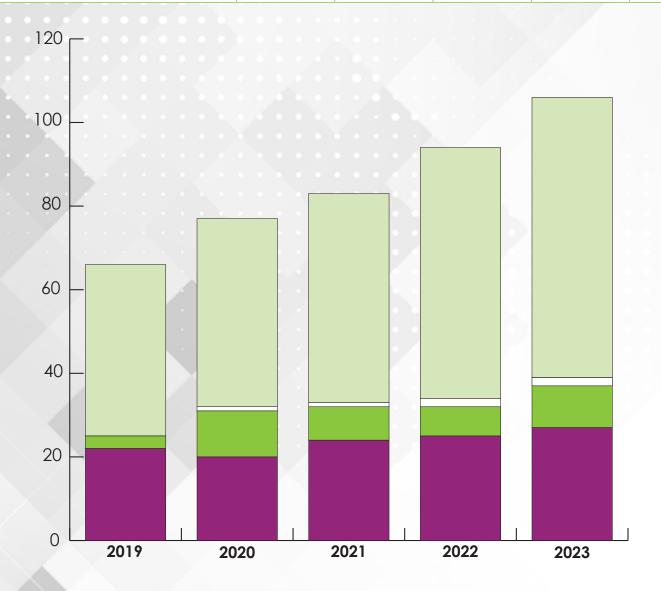


## 8.5 Évolution des coûts aidés par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les trois dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2019	2020	2021	2022	2023
Déchèteries	22	20	24	25	27
Emballages et papiers	3	11	8	7	10
Verre	0	1	1	2	2
Ordures Ménagères Résiduelles	41	45	50	60	67



## 8.6 Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

	Flux des déchets				
Euros / an	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Charges de structure	277 650	16 598	70 221	126 591	491 060
Communication	10 108	605	2 556	4 608	17 877
Prévention	52 166	/		45 230	97 396
Pré-collecte	99 452	26 994	52 493		178 939
Collecte	784 287	85 343	194 407	173 292	1 237 328
Transfert/Transport			51 023	164 539	215 563
Traitement des déchet non dangereux	941 979		17 560	18 948	978 487
Tri et conditionnement	• • • • • •		159 327	4 505	163 832
Compostage			<del></del>	25 837	25 837
Stockage des déchets non dangereux				323 712	323 712
Traitement des inertes				5 300	5 300
Enlèvement et traitement des déchets dangereux				61 893	61 893
Autres charges			· · · · · · ·	32 907	32 907
TOTAL Charges	1 223 663	129 540	547 586	987 363	2 888 152
TOTAL Industriels	6 344	52 555	111 197	58 588	228 684
Soutiens	316	6 114	120 754	34 855	162 039
Subventions	14 012	838	3 543	45 023	63 416
Aides à l'emploi	2 983				2 983
TOTAL Produits	23 655	59 507	235 494	137 646	456 302
Montant de la TVA acquittée	154 855	5 426	39 527	70 520	270 328
Redevance spéciale	510 340				510 340
Facturation à l'usager					
Contribution des collectivités	2 880 823				2 880 823
TOTAL Contributions	3 391 163				3 391 163
Coût aidé HT	2 141 987	70 033	312 092	848 897	3 373 009
Coût aidé TTC	2 296 841	75 459	351 619	919 418	3 643 338

	Flux des déchets				
Euros / hab	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Total
Charges de structure	8,14	0,49	2,05	3,71	14,39
Communication	0,30	0,02	0,07	0,13	0,52
Prévention	1,53			1,32	2,85
Pré-collecte	2,91	0,79	1,54		5,24
Collecte	22,97	2,50	5,69	5,10	36,26
Transfert/Transport			1,50	4,82	6,32
Traitement des déchet non dangereux	27,60		0,51	0,55	28,66
Tri et conditionnement			4,67	0,13	4,80
Compostage	-			0,76	0,76
Stockage des déchets non dangereux				9,49	9,49
Traitement des inertes			·//->	0,16	0,16
Enlèvement et traitement des déchets dangereux		-		1,81	1,81
Autres charges				0,96	0,96
TOTAL Charges	35,85	3,80	16,03	28,94	84,62
TOTAL Industriels	0,18	1,54	3,26	1,72	6,70
Soutiens	0,01	0,18	3,54	1,02	4,75
Subventions	0,41	0,02	0,10	1,32	1,86
Aides à l'emploi	0,09				0,09
TOTAL Produits	0,69	1,74	6,90	4,03	13,38
Montant de la TVA acquittée	4,54	0,16	1,16	2,07	7,93
Redevance spéciale	14,95				14,95
Facturation à l'usager					
Contribution des collectivités	84,42				84,42
TOTAL Contributions	99,37				99,37
Coût aidé HT	62,77	2,05	9,15	24,87	98,84
Coût aidé TTC	67,31	2,21	10,30	26,94	106,76

# 8.7 Les budgets 2023

# Le budget principal 2023

		BP 2023	Réalisé 2023		
Dépenses de fonctionnement					
011	Charges à caractère général	1 510 500,00 €	1 463 277,85 €		
60	Achats et variations de stocks	526 000,00 €	444 130,27 €		
61	Services extérieurs	193 000,00 €	283 786,07 €		
62	Autres services extérieurs	789 900,00 €	733 710,51 €		
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 600,00 €	1 651,00€		
012	Charges de personnels	1 200 000,00 €	1 134 887,93 €		
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	17 000,00 €	16 278,39 €		
64	Charges de personnels	1 183 000,00 €	1 118 609,54 €		
65	Autres charges de gestion courante	1 525 627,00 €	1 501 209,39 €		
66	Charges financières	22 000,00 €	21 669,85€		
67	Charges spécifiques	2 000,00 €	1 600,00 €		
68	Dotation aux amortissements, dépréciations et provision semi budgétaire	2 000,00 €	€		
Opéro	ations d'ordres				
023	Virement à la section d'investissement	607 185,00 €	€		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	284 193,00 €	271 837,62 €		
6811	Dotations aux amortissements	284 193,00 €	271 837,62 €		
Recet	tes de fonctionnement				
013	Atténuation de charges	22 000,00 €	50 834,11 €		
70	Produits de service	494 000,00 €	626 012,76 €		
74	Dotations subventions participations	3 634 508,00 €	3 459 697,09 €		
75	Autres produits de gestion courante	4 555,00 €	4 456,53 €		
78	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	€	815,00€		
Opéro	ations d'ordres				
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 253 080,19 €	€		
Déper	nses d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	109 710,00 €	109 702,11 €		
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	2 124,00 €		
21	Immobilisations corporelles	2 062 500,00 €	418 747,92 €		
238	Avances	58 000,00 €	48 226,78 €		
Recettes d'investissement					
13	Subventions d'investissement	317 729,00 €	109 635,88 €		
Opéro	ations d'ordres				
001	Excédent section investissement reporté	1 001 533,04 €	€		
021	Virement de la section fonctionnement	607 185,00 €	€		
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 570,00 €	24 076,78 €		

# Le budget annexe de la Recyclerie de l'Orient 2023

		BP 2023	Réalisé 2023	
Déper	nses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	68 489,00€	65 159,46 €	
60	Achats et variations de stocks	33 464,00 €	37 240,07 €	
61	Services extérieurs	25 025,00 €	19 480,06 €	
62	Autres services extérieurs	10 000,00 €	8 439,33 €	
012	Charges de personnels	360 000,00 €	339 264,51 €	
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	3 300,00€	3 746,87 €	
64	Charges de personnels	356 700,00 €	335 517,64 €	
65	Autres charges de gestion courante	1 636,00 €	1 536,88 €	
66	Charges financières	1 500,00 €	1 492,21 €	
Opéra	itions d'ordres			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	36 927,00 €	35 539,43 €	
6811	Dotations aux amortissements	36 927,00 €	35 539,43 €	
002	Déficit de fonctionnement reporté	108 531,51 €	€	
Recet	tes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	€	404,59 €	
70	Produits de service	110 000,00 €	141 144,61 €	
74	Dotations subventions participations	392 059,00 €	412 464,13 €	
75	Autres produits de gestion courante	75 025,00 €	40 385,07 €	
Déper	nses d'investissement			
13	Subventions d'investissements	150 000,00 €	150 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	14 620,00 €	14 613,76 €	
20	Immobilisations incorporelles	810,00 €	576,00 €	
21	Immobilisations corporelles	74 663,50 €	55 611,88 €	
Opéra	itions d'ordres			
001	Solde déficit section investissement reporté	1 223 223,71 €	0,00 €	
Recet	tes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	1 129 775,00 €	949 774,74 €	
16	Emprunts et dettes assimilés	113 382,00 €	€	
21	Immobilisations corporelles	11 629,50 €	11 629,50 €	
Opérations d'ordres				
10	Dotations, fonds divers et réserves	181 693,00€	181 693,49 €	
040	Amortissements des immobilisations	36 927,00 €	35 539,43 €	
			, , , -	

# 8.8 Les marchés passés en 2023

## MARCHÉS PASSÉS EN 2023 PAR LE SIEDMTO

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal		
MARCHÉS DE FOURNITURES					
	) 000 € HT À 89 99				
DE 90	000 € HT À 214 99	99,99 € HT			
	215 000 € HT ET P				
	ARCHÉS DE SER				
	000 € HT À 89 99 000 € HT À 214 99				
DE 90	215 000 € HT ET P				
MA	ARCHÉS DE TRA				
	< 40 000 € HT				
Lot n°5 - Aménagements paysagers	AOUT	HARAND PAYSAGE	10 310		
Lot n°6 - Gestion des entrants - sortants	AOUT	ADEMI PESAGE	49 280		
Lot n°7 - Batiment modulaire gardien	AOUT	SOTRAMO	10 260		
DE 40	) 000 € HT À 99 99	9,99 € HT			
Lot n°2 - Serrure des quais	AOUT	AGEC	64 990		
Lot n°3 - Clotures et électrification	AOUT	EUROFENCE	52 110		
DE 100 000 € HT À 5 537 999,99 € HT					
Lot n°1 - Voirie de quais	AOUT	COLAS POIRIER	10 310		
Lot n°8 - Bennes et containers	AOUT	GILLARD	77 590		
À PARTIR DE 5 538 000 € HT					